

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CENTRE DE LA PETITE ENFANCE ET FAMILLES	Numéro de permis 2008425	Date d'inspection Le 07 décembre 2020	
Nom de l'établissement À petit pas dans mon école		Numéro de téléphone (506) 542-2453	
Adresse 1341 chemin Robertville Robertville NB E8K 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite fait à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio fut respecté durant la visite.
- Les pratiques de feux, la vérification du parc extérieur sont fait mensuellement.
- Chaque enfant a un endroit distinct pour ranger leurs effets personnels.
- Lors de ma visite j'ai observé des bricolages fait par les enfants, un atelier de Noël a été monté dans le local des après-classe, les tous-petit jouaient avec de la pâte à modeler. J'ai observé aux travers des travaux des enfants que la créativité de chacun a été exploité.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 décembre 2020

Date

original signé par

Helene Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 décembre 2020

Date